



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
14 décembre 2020  
Français  
Original : anglais

**Première session ordinaire de 2021**

Du 1<sup>er</sup> au 4 février 2021, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Évaluation**

**Évaluation du soutien du PNUD à l'adaptation  
aux changements climatiques**

**Résumé**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Contexte . . . . .	2
II. Résultats de l'évaluation . . . . .	5
III. Conclusions . . . . .	8
IV. Recommandations . . . . .	13



## I. Contexte

1. Le Bureau indépendant d'évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a procédé à une évaluation des réalisations et des performances du PNUD dans l'assistance qu'il fournit aux pays partenaires pour s'adapter aux changements climatiques. L'évaluation fait partie du plan de travail du Bureau (DP/2018/4) approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 2018/1 de 2018. Elle vise à renforcer la responsabilisation du PNUD envers les partenaires de développement mondiaux et nationaux, y compris le Conseil d'administration, à soutenir l'apprentissage institutionnel et à améliorer l'efficacité du développement.

2. Selon les estimations de la communauté scientifique reflétées dans les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les activités humaines ont provoqué un réchauffement planétaire d'environ 1,0 °C au-dessus des niveaux préindustriels, et il est probable que celui-ci atteindra 1,5 °C entre 2030 et 2052 s'il continue d'augmenter au rythme actuel<sup>1</sup>. Les rapports du GIEC montrent que cette tendance au réchauffement aura des répercussions rapides et importantes sur les terres, l'énergie, l'industrie, les bâtiments, les transports et les villes. Les effets du réchauffement climatique s'intensifieront sous l'augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, une tendance qui se manifeste déjà<sup>2</sup>. Outre les phénomènes météorologiques extrêmes, des phénomènes à évolution lente causés par l'augmentation des températures, la désertification, la dégradation des terres et des forêts, la salinité et l'acidification des océans ainsi que l'élévation du niveau de la mer engendreront des effets de grande ampleur.

3. Les efforts d'atténuation et d'adaptation se sont considérablement accrus ces dernières années, mais ils ne suffisent pas encore pour éviter des dommages de taille à l'économie, à l'environnement et à la santé humaine au cours des prochaines décennies. Le GIEC a calculé que même un réchauffement de 1,5 °C, qui est le niveau visé par l'Accord de Paris, ne peut être considéré comme « sans danger » pour la plupart des pays, des collectivités, des écosystèmes et des secteurs, et qu'il expose les systèmes naturels et humains à des risques importants.

4. Les coûts d'adaptation seront considérables même si les objectifs de l'Accord de Paris sont atteints, la Commission mondiale sur l'adaptation estimant ces coûts à 180 milliards de dollars par an entre 2020 et 2030. Cependant, les estimations actuelles des coûts d'adaptation sont probablement sous-estimées en raison des répercussions indirectes qu'entraîneront les effets directs des changements climatiques, amplifiant considérablement les coûts d'une manière très difficile à prévoir selon les modèles existants. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) estime à cet égard que les limites des estimations actuelles laissent à penser que les coûts d'adaptation seront deux à trois fois plus élevés que la fourchette avancée dans la littérature, et quatre à cinq fois plus élevés d'ici à 2050<sup>3</sup>.

5. L'engagement pris par les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de mobiliser cent milliards de dollars

---

<sup>1</sup> *Global warming of 1.5°C. An IPCC special report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty*, GIEC, 2018.

<sup>2</sup> *Human cost of disasters: An overview of the last 20 years, 2000-2019*, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, 2020.

<sup>3</sup> *The adaptation finance gap report, 2016*, PNUE, Nairobi, Kenya, 2016.

supplémentaires par an d'ici 2020 pour répondre aux besoins d'atténuation et d'adaptation des pays en développement est un élément important de la réponse mondiale aux changements climatiques. L'engagement consistait à « aider les pays en développement Parties qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques à financer le coût de l'adaptation »<sup>4</sup>.

6. En l'absence d'une définition de ce qui constituerait des ressources « nouvelles et supplémentaires » et d'une base de référence permettant de mesurer les progrès accomplis, il est difficile d'évaluer la mesure dans laquelle les tendances actuelles constituent des progrès par rapport à l'engagement pris dans le cadre de la Convention<sup>5</sup>. Le financement de l'adaptation est en augmentation, mais il est bien en deçà de la demande, des besoins estimés et des objectifs de la Convention. Les financements à des conditions favorables pour l'adaptation ont pris du retard par rapport aux financements en faveur de l'atténuation, dont l'investissement privé est une composante majeure, ce qui crée un déséquilibre qui va à l'encontre de l'aspiration de l'Accord de Paris à parvenir à un équilibre entre adaptation et atténuation.

7. À moins qu'elle n'incite à une action mondiale plus décisive, la crise liée à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) aura probablement de profondes répercussions sur les efforts mondiaux visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. La pression que la COVID-19 exerce sur les ressources financières publiques réduit la marge de manœuvre budgétaire des gouvernements pour répondre aux exigences d'adaptation et d'atténuation prévues par l'Accord de Paris et pour trouver des voies plus durables vers le développement.

8. La crise liée à la COVID-19 démontre également que bon nombre des facteurs qui ont conduit à une augmentation de la vulnérabilité aux changements climatiques contribuent également à l'échec, à l'insuffisance ou à l'inefficacité des réponses à la pandémie.

### **Soutien du PNUD à l'adaptation**

9. Le PNUD joue un rôle de longue date dans l'élaboration du programme d'adaptation et la mise en œuvre de mesures d'adaptation spécifiques, depuis le Sommet « Planète Terre » de 1992, les conventions de Rio sur la diversité biologique, sur les changements climatiques et sur la lutte contre la désertification, et la création du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui était alors le principal instrument de mise en œuvre de ces conventions. Le PNUD est l'un des principaux organismes d'exécution du FEM depuis la mise en place de celui-ci et a élargi son rôle en participant à de nouveaux fonds créés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment le Fonds pour les pays les moins avancés, le Fonds spécial pour les changements climatiques, le Fonds pour l'adaptation (tous les trois créés en 2001) et le Fonds vert pour le climat (créé en 2010). Mis en œuvre au titre de ladite Convention et d'autres conventions pertinentes sur le sujet, le soutien du PNUD revêt une dimension normative importante.

10. Tirant parti de sa forte présence sur le terrain, le PNUD a pris en charge une part importante des engagements croissants en matière d'adaptation, et il est en bonne place pour continuer sur cette voie. S'appuyant sur une base importante de projets financés au titre du Fonds fiduciaire du FEM, du Fonds pour les pays les moins avancés et du Fonds d'adaptation, le PNUD a récemment élargi son portefeuille de projets à la suite d'engagements majeurs pris depuis 2016 dans le cadre du Fonds vert

<sup>4</sup> Rapport de la Conférence des Parties sur sa quinzième session, Copenhague, 7-19 décembre 2009.

<sup>5</sup> *Coding and tracking adaptation finance : lessons and opportunities for monitoring adaptation finance across international and national scales*, Overseas Development Institute, 2012.

pour le climat. Le PNUD s'est vu attribuer environ 16 % des nouveaux financements mis à disposition par le Fonds vert pour le climat (soit trente projets représentant un milliard de dollars), devenant ainsi la plus grande entité accréditée pour les projets approuvés et la deuxième du point de vue du montant du financement. Le PNUD a particulièrement bien réussi à mobiliser des fonds pour les projets d'adaptation, qui ont représenté environ 41 % du financement de l'adaptation au titre du Fonds vert pour le climat (soit 21 projets pour une valeur de 646,4 millions de dollars), faisant du PNUD la principale entité accréditée au titre du portefeuille d'adaptation de ce Fonds.

11. Le caractère transversal de l'adaptation aux changements climatiques pose des problèmes pour définir le soutien du PNUD à l'adaptation et la portée de ce soutien. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui a mis en place un système de marqueurs pour suivre l'aide publique au développement (APD) liée au climat, le PNUD a été l'organisme d'exécution d'environ 2,8 milliards de dollars d'engagements en matière d'adaptation aux changements climatiques éligibles à l'aide publique au développement entre 2010 et 2018<sup>6</sup>. Les données de l'OCDE montrent que l'aide publique au développement destinée à l'objectif d'adaptation aux changements climatiques a été acheminée par le PNUD dans quatre domaines d'action : a) l'agriculture, la sylviculture, la pêche et la sécurité alimentaire ; b) la prévention des catastrophes et la préparation aux catastrophes (y compris au relèvement), l'intervention d'urgence et la reconstruction ; c) la protection et la conservation de l'environnement ; et d) l'approvisionnement en eau et l'assainissement ; des montants moins importants étant consacrés à d'autres catégories. Le PNUD a défini sept domaines thématiques qui sont au cœur de son soutien en matière d'adaptation aux changements climatiques : l'intégration de l'adaptation, les moyens de subsistance, l'adaptation écosystémique, la sécurité alimentaire et l'agriculture, la résistance des eaux et des côtes, la résilience urbaine, et les systèmes d'information et d'alerte précoce liés au climat<sup>7</sup>. Le PNUD estime qu'entre 2010 et aujourd'hui, il a mobilisé 1,4 milliard de dollars de subventions provenant de fonds verticaux et de donateurs bilatéraux et a obtenu 3,2 milliards de dollars de cofinancement pour des projets d'adaptation dans 99 pays.

12. Malgré la part significative des financements en matière d'adaptation que le PNUD met en œuvre au titre de fonds verticaux, l'ampleur des ressources fournies par le PNUD doit être relativisée. Selon les données compilées par l'OCDE, le PNUD a fourni environ 2 % des 170 milliards de dollars d'aide publique au développement engagés entre 2010 et 2018 pour des projets dont l'adaptation aux changements climatiques était un objectif important ou le principal objectif.

### **Champ de l'évaluation**

13. La présente évaluation porte principalement sur les activités du PNUD qui contribuent directement à l'adaptation aux changements climatiques. Concrètement, cela englobe le sous-ensemble de travaux du PNUD dont les dossiers de projet contiennent un objectif explicite d'adaptation et les mesures spécifiques qui ciblent cet objectif. Toutefois, au vu des liens étroits entre l'adaptation et le développement, l'évaluation a également pris en compte les contributions du PNUD à l'adaptation

<sup>6</sup> Aux fins de cette évaluation, les données de l'OCDE sont utilisées plutôt que la base de données interne du PNUD, car elles fournissent une ventilation plus précise de la composition des travaux entrepris par secteur et permettent de positionner le PNUD dans le contexte du financement mondial de l'adaptation. Le suivi des données internes du PNUD indique que les dépenses du PNUD en matière d'adaptation aux changements climatiques se sont élevées à environ 280 millions de dollars par an en 2018 et 2019, ce qui correspond dans l'ensemble aux chiffres de l'OCDE bien que l'on ne puisse pas effectuer une comparaison directe.

<sup>7</sup> Voir : <https://www.adaptation-undp.org/about>.

dans le cadre d'interventions qui ne répondent pas à ces critères mais qui contribuent directement ou indirectement à l'adaptation. Il s'agit notamment de la façon dont le PNUD détermine et traite les risques climatiques dans l'ensemble de ses projets.

14. L'évaluation examine l'ensemble de l'offre du PNUD en matière d'adaptation aux changements climatiques, mais accorde une attention particulière au soutien du PNUD aux pays qui sont particulièrement vulnérables aux chocs climatiques. Compte tenu de l'importance des petits États insulaires en développement (PEID) dans cette catégorie, un chapitre spécifique de l'évaluation porte sur le soutien du PNUD à ces États en matière d'adaptation aux changements climatiques.

15. L'évaluation ne couvre pas le soutien du PNUD en matière d'atténuation des changements climatiques.

## II. Résultats de l'évaluation

### *Offre de services du PNUD en matière d'adaptation aux changements climatiques*

16. Le PNUD mobilise une part importante des financements croissants en faveur de l'adaptation aux changements climatiques et met en œuvre une vaste gamme de programmes qui se distingue par son ampleur géographique et sectorielle comparé au soutien fourni par d'autres partenaires de développement. L'augmentation du nombre de projets mis en œuvre par le PNUD a permis à celui-ci de mettre en place de solides services d'experts dans plusieurs des secteurs essentiels à l'adaptation, grâce à l'extension de son portefeuille de fonds verticaux. En intégrant ces services d'experts à son modèle d'activité, le PNUD a fait des progrès dans l'établissement du réseau mondial pour les politiques.

17. Sur la base de ces réalisations, il est possible de clarifier et de renforcer les rôles et les responsabilités ainsi que les structures d'appui technique et de supervision des projets d'adaptation, et la relation de ces derniers avec d'autres domaines d'intervention clés du PNUD. S'il existe une structure bien organisée pour la supervision et l'appui techniques dans le cadre du portefeuille de fonds verticaux, avec des avantages évidents pour le développement et la supervision de la filière, on ne peut pas en dire autant des projets et programmes financés par d'autres sources ; il est même difficile de détecter les projets et programmes d'adaptation dans les systèmes du PNUD.

18. À défaut de tels systèmes, le PNUD a circonscrit la sphère de son soutien à l'adaptation aux changements climatiques aux projets presque entièrement financés par des fonds verticaux. Seuls quatre des 125 projets en cours d'exécution que le PNUD considère comme faisant partie de son portefeuille d'adaptation aux changements climatiques sont financés directement par des donateurs bilatéraux. Selon les données de l'OCDE, le financement bilatéral des programmes du PNUD est tout aussi important, voire plus important, que le financement provenant de fonds verticaux. Cela concerne, par exemple, les grands programmes à long terme dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, les projets financés au titre de la deuxième phase de l'initiative de l'Union européenne « Alliance mondiale contre le changement climatique » (AMCC+), les grandes initiatives de résilience urbaine, et les travaux qui portent sur un large éventail de systèmes d'information et d'alerte précoce sur le climat financés au titre d'initiatives de prévention des catastrophes de petite et grande ampleur.

19. En l'absence d'un système permettant de suivre l'étendue de ses efforts en matière d'adaptation aux changements climatiques, le PNUD a eu des difficultés à mettre au point des modèles efficaces de collaboration entre les équipes afin de concevoir des solutions plus intégrées pour l'adaptation aux changements climatiques

et la protection contre les risques climatiques dans le cadre de ses projets de développement. Il conviendra notamment de mettre en place une collaboration efficace entre l'équipe de réduction des risques de catastrophes du PNUD au sein du Bureau de gestion des crises et l'équipe d'adaptation aux changements climatiques relevant du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes. La nature cyclique et centrée sur les événements d'une programmation de crise implique en effet que les efforts des experts du PNUD en matière de prévention des catastrophes risquent d'être compromis par la nécessité de faire face à des besoins urgents et à court terme. Par ailleurs, l'augmentation des financements en faveur de l'adaptation affectés à la prévention des catastrophes signifie que la plupart des activités de réduction des risques à long terme seront gérées par l'équipe d'adaptation aux changements climatiques du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes.

20. L'incertitude quant à l'évolution des émissions mondiales et à l'impact des différents résultats envisagés nécessitera l'élaboration de stratégies d'adaptation reposant sur les enseignements tirés de la pratique et la gestion évolutive, mais les systèmes et la culture de gestion des résultats du PNUD sont bien en deçà de ce qui est nécessaire pour parvenir à élaborer de telles stratégies en toute circonstance.

#### *Positionnement stratégique*

21. Le PNUD fournit un soutien important dans les domaines et les régions géographiques où l'adaptation est essentielle pour garantir que les gains en matière de développement ne soient pas altérés par les changements climatiques. Au sein de ses différents domaines d'action, le PNUD a été plus ou moins capable de cibler les principales priorités d'adaptation, certaines lacunes et difficultés persistantes ayant été recensées, parmi lesquelles la nécessité de continuer à affiner l'articulation des offres de services du PNUD en matière d'adaptation, la façon dont ces services s'articulent avec la programmation générale dans le domaine du développement ainsi que leur complémentarité avec les atouts des partenaires de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et des autres acteurs du développement.

22. Le PNUD joue un rôle important en tant que passerelle entre les engagements mondiaux pris au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques et d'autres accords internationaux en matière d'environnement qui sont essentiels à l'action en faveur du climat, et il facilite l'accès au financement climatique. Les efforts qu'il déploie au niveau mondial pour protéger la biodiversité et prévenir la déforestation appuient les objectifs d'adaptation aux changements climatiques. L'un des défis actuels des travaux du PNUD en matière d'adaptation écosystémique consiste à équilibrer les dimensions socioéconomique et écosystémique.

23. Le PNUD est un important défenseur mondial de l'amélioration de la prévention des catastrophes et un chef de file dans ce domaine au sein du système des Nations Unies. Il est en mesure de citer des cas où l'attention soutenue portée à la prévention des catastrophes ont donné des résultats significatifs. Dans l'ensemble, les interventions du PNUD en matière de prévention des catastrophes ne bénéficient en général que de ressources modestes et doivent être menées dans de courts délais, souvent dans le cadre d'efforts de réponse, ce qui réduit la probabilité de réalisations durables. Le financement de l'adaptation offre une occasion de corriger ce déséquilibre.

24. Le rôle du PNUD dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire est limité par rapport à celui de certains autres partenaires des Nations Unies, mais le grand nombre d'initiatives qu'il met toutefois en œuvre dans ce domaine reflète l'importance du développement agricole pour la réduction de la pauvreté et les moyens de subsistance en milieu rural. Bien que les projets du PNUD illustrent de bonnes pratiques, il subsiste un certain flou quant à ce qui est nécessaire pour une

adaptation aux changements climatiques ciblée et efficace pour les petits producteurs agricoles démunis qui vivent dans des zones agroécologiques à risque qu'il convient d'aborder.

25. La nécessité d'efforts concertés pour faire face aux changements climatiques et aux risques météorologiques extrêmes qui y sont associés est bien intégrée dans la programmation du PNUD sur la gouvernance de l'eau.

26. Les bureaux de pays du PNUD, soutenus par les services d'experts des bureaux régionaux et mondiaux, constituent une plateforme importante pour les partenariats qui soutiennent les principaux cadres internationaux de lutte contre les changements climatiques. Le PNUD pourrait systématiser davantage ses relations avec d'autres partenaires en se fondant sur une meilleure compréhension des forces et des limites respectives des principales organisations concernées.

27. Les stratégies du PNUD reconnaissent l'importance du financement du secteur privé pour combler le déficit de financement de l'adaptation. Bien que les progrès des partenariats public-privé aient été jusqu'à présent limités, des initiatives sont en cours pour introduire de nouveaux instruments, notamment des partenariats visant à étendre la couverture d'assurance contre les catastrophes et les chocs climatiques. Pour parvenir à accroître les capacités dans de nouveaux domaines, tels que l'introduction de nouveaux mécanismes de financement ou l'élargissement du soutien concernant les assurances, il faudra établir des priorités claires et faire des choix judicieux.

#### *Conception de programme*

28. Le PNUD a progressivement mis au point des méthodes plus rigoureuses pour intégrer la science du climat dans la conception des projets, poussé par les attentes croissantes placées dans les fonds verticaux. Les nouveaux projets financés par le Fonds vert pour le climat devraient lui offrir la possibilité d'exercer une plus grande influence et d'obtenir un impact à plus grande échelle.

29. Le PNUD peut encore améliorer la qualité de ses modèles et les mettre en position d'obtenir plus d'influence et d'impact dans un certain nombre de domaines, dont deux requièrent une attention urgente.

30. Premièrement, le PNUD ne tient pas systématiquement compte des risques climatiques dans ses projets de développement. Il existe actuellement une certaine tendance à considérer que des projets sont à faible risque, ce qui augmente la probabilité que des évaluations et des mesures de gestion inadéquates soient mises en place dans le cadre de ces projets et que ceux-ci finissent en définitive par nuire aux personnes et à l'environnement. Le PNUD doit non seulement évaluer de façon plus rigoureuse les risques climatiques pour définir ses priorités, mais aussi généraliser l'application de méthodes rigoureuses pour incorporer la science du climat à la conception de projets autres que ceux financés par des fonds verticaux.

31. Deuxièmement, le PNUD doit renforcer sa clarté stratégique quant à la manière dont ses programmes et ses projets susciteront des changements politiques et systémiques à grande échelle. Une articulation insuffisante des trajectoires d'impact s'est parfois manifestée dans l'adoption de projets pilotes conçus à des fins d'influence politique, ainsi que dans de nombreux programmes nationaux centrés sur l'élaboration de plans, de politiques et de modifications législatives. L'intégration effective des risques climatiques dans l'élaboration des politiques est un défi majeur à long terme qui nécessitera un plaidoyer constant et informé par les politiques sur les besoins et les modalités de réformes politiques et institutionnelles. Les projets pilotes peuvent être un outil efficace dans cette tâche, mais une attention particulière doit être portée à l'évaluation et à la communication rigoureuses de leurs résultats, ce qui fait souvent défaut dans les interventions examinées.

32. D'autres aspects requièrent une attention et des efforts soutenus dans le cadre de la conception : établir des projets qui peuvent être maintenus sur plusieurs cycles de programme, faire tomber les obstacles internes qui empêchent la mise en place de solutions plus intégrées aux vulnérabilités climatiques, et s'assurer qu'il existe des objectifs concrets et bien documentés pour améliorer l'égalité entre femmes et hommes dans l'ensemble des projets d'adaptation.

#### *Soutien aux petits États insulaires en développement*

33. Les petits États insulaires en développement sont divers, mais ils présentent des caractéristiques communes qui les rendent très vulnérables aux chocs environnementaux et économiques, et sont exposés de manière disproportionnée à de grands risques quant aux conséquences négatives du réchauffement climatique. La vulnérabilité des petits États insulaires en développement face aux changements climatiques fait d'eux un groupe d'intérêt prioritaire pour le PNUD dans le cadre de l'action en faveur du climat et du soutien en matière d'adaptation aux risques climatiques nouveaux et émergents.

34. Le PNUD est de loin l'organisme du système des Nations Unies le plus présent dans les petits États insulaires en développement. Selon un récent examen mené en 2019 par le bureau multipays de l'ONU, le PNUD compte environ 400 membres de son personnel répartis dans 33 petits États insulaires en développement, ce qui représente à peu près le double de la présence de la deuxième plus importante entité des Nations Unies du point de vue des effectifs.

35. La présence du PNUD sur le terrain lui confère certains avantages en vue d'aider les États insulaires à s'adapter aux changements climatiques, notamment un rôle important dans la facilitation de l'accès des pays aux financements disponibles au titre de fonds verticaux. Comme le montrent les évaluations effectuées par projet, par pays et par thème, ainsi que les rapports d'activité périodiques, le soutien du PNUD aux petits États insulaires en développement est en général efficace et bien géré. Cependant, le PNUD se heurte à plusieurs défis de taille en vue d'étendre son soutien aux petits États insulaires en développement et d'en améliorer l'efficacité. La petite taille des petits États insulaires en développement implique que le soutien du PNUD est principalement géré dans le cadre d'arrangements avec un bureau multipays, ce qui limite la surveillance, l'engagement et la capacité à fournir des solutions adaptées. La capacité du PNUD à soutenir les petits États insulaires en développement est également limitée par la disponibilité et la prévisibilité restreintes des ressources de programmation autres que celles dont celui-ci dispose au titre de fonds verticaux ou pour des réponses ponctuelles à des crises humanitaires.

### III. Conclusions

**36. Conclusion 1. Le PNUD a su tirer parti de sa présence dans les pays pour obtenir une part importante des engagements croissants en matière d'adaptation canalisés par des fonds verticaux. Il a mis en place une offre complète de services d'adaptation aux changements climatiques et fournit un large soutien dans des régions géographiques et des secteurs qui sont exposés aux risques climatiques. Le PNUD dispose ainsi d'une plateforme solide pour faire valoir la nécessité d'apporter une réponse accélérée et renforcée aux risques climatiques.**

37. Bien que le PNUD soit un petit fournisseur de services d'adaptation aux changements climatiques dans le contexte du financement mondial de l'adaptation, il possède deux atouts notables.

38. Premièrement, le PNUD a capté une part importante des financements croissants en faveur de l'adaptation canalisés par des fonds verticaux, et se distingue par l'ampleur géographique et sectorielle de son soutien par rapport aux autres acteurs du développement, au sein et en dehors des Nations Unies. Depuis 2010, le PNUD a mobilisé plus de 2,8 milliards de dollars pour des projets à travers une centaine de pays à revenu élevé, moyen et faible, dont 43 pays parmi les moins avancés et 16 petits États insulaires en développement, touchant la vie de plus de 82 millions de personnes. Les projets d'adaptation écosystémique du PNUD permettent de mieux comprendre l'importance des actifs naturels tels que les mangroves, les récifs, la végétation riveraine et les forêts naturelles pour faire face à la crise climatique. Les programmes axés sur la biodiversité et la gestion des zones protégées ainsi que sur la réduction des émissions dues à la déforestation offrent des avantages en matière d'adaptation sous la forme de lignes de partage des eaux, de la protection des ressources côtières et marines, et de moyens de subsistance durables. Les actions menées aux niveaux transfrontalier et national protègent les écosystèmes d'eau douce et marins d'intérêt vital qui sont menacés par les changements climatiques. Les travaux en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire reflètent l'importance de ce domaine d'action pour la réduction de la pauvreté, en particulier concernant l'Afrique subsaharienne, qui est fortement exposée aux risques climatiques. Enfin, le PNUD mobilise environ un quart des ressources canalisées par les Nations Unies pour la prévention des catastrophes, et il est l'un des deux principaux pourvoyeurs de soutien dans ce domaine.

39. Deuxièmement, le PNUD utilise sa présence à travers le monde pour peser sur les travaux normatifs de l'ONU et la coopération internationale en matière d'action climatique dans le cadre d'un travail coopératif avec des acteurs majeurs des Nations Unies tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Ce faisant, le PNUD a établi un lien entre, d'une part, les engagements mondiaux pris au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes et d'autres accords internationaux essentiels à l'adaptation aux changements climatiques, et, d'autre part, l'action nationale et locale, notamment en facilitant l'accès au financement climatique. Le PNUD est l'un des principaux défenseurs de l'amélioration de la prévention des catastrophes et de l'action en faveur du climat au niveau mondial, notamment grâce à une importante plateforme de soutien aux petits États insulaires en développement, lesquels ont joué un grand rôle en attirant l'attention sur la nécessité de lutter contre les changements climatiques au niveau international.

**40. Conclusion 2. Le PNUD a mis en place un ensemble considérable d'activités appuyées par des services d'experts dans des secteurs essentiels pour l'adaptation, notamment l'intégration de politiques, la prévention des catastrophes, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et l'adaptation écosystémique, ainsi que la résistance des eaux et des côtes. Les capacités, le positionnement stratégique et l'avantage relatif du PNUD varient selon le secteur considéré et les bureaux de pays, certains aspects de son offre devant être mieux définis.**

41. Le PNUD dispose d'un vaste programme de soutien pour faire face aux risques de catastrophes liées aux changements climatiques, allant de l'évaluation des risques de catastrophes à la préparation aux catastrophes et à la gestion communautaire des risques de catastrophe, en passant par le travail d'intervention et de relèvement, et met l'accent sur une meilleure reconstruction. Les activités en matière de prévention des catastrophes sont désormais réparties entre deux bureaux, la majeure partie du financement étant supervisée par l'équipe d'adaptation aux changements climatiques

du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, ce qui témoigne de la mobilisation fructueuse de ressources en provenance de fonds verticaux pour les efforts d'adaptation aux changements climatiques. Cependant, une part importante des services d'experts reste sous-exploitée au sein du Bureau de gestion des crises, dans lequel il existe un grand risque que ces services soit absorbés par les interventions d'urgence.

42. Le PNUD déploie des efforts considérables pour protéger la biodiversité et prévenir la déforestation, ce qui renforce les objectifs d'adaptation aux changements climatiques. L'un des défis permanents du travail d'adaptation écosystémique du PNUD consiste à équilibrer les dimensions socioéconomique et écosystémique.

43. La nécessité d'efforts concertés pour faire face aux changements climatiques et aux risques météorologiques extrêmes qui y sont associés est bien intégrée dans la programmation du PNUD sur la gouvernance de l'eau.

44. Le PNUD mène une série d'initiatives d'adaptation dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, mais il n'a pas développé d'offre de service pour codifier ses atouts et son positionnement souhaité dans ce domaine. Les mesures d'adaptation ciblées et efficaces qui sont nécessaires pour soutenir les petits producteurs agricoles démunis qui vivent dans des zones agroécologiques à risque font défaut dans de nombreux projets.

**45. Conclusion 3. Le PNUD a fait des progrès en ce qui concerne l'intégration des fonds verticaux dans son modèle d'activité, mais il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Les mécanismes de collaboration entre les équipes techniques, qui sont importants pour éviter le morcellement et intégrer la prise en considération des changements climatiques au sein du PNUD, demeurent à un stade précoce d'élaboration.**

46. Les équipes techniques ne collaborent pas suffisamment de façon efficace, ce qui reflète le lien étroit que les différents cadres consultatifs entretiennent avec les exigences de leurs bailleurs de fonds respectifs. Les faiblesses dans ce domaine se manifestent dans le fait que le PNUD a circonscrit la sphère de son soutien à l'adaptation aux changements climatiques aux projets presque entièrement financés par des fonds verticaux. L'étendue réelle du soutien du PNUD et l'exposition aux risques climatiques sont pourtant plus larges et plus diverses. L'existence de systèmes d'information parallèles pour le financement par des fonds verticaux renforce cette séparation entre les différentes lignes d'activité.

47. La capacité en personnel du PNUD en matière de prévention des catastrophes a diminué, malgré une croissance significative du financement de la prévention des catastrophes mobilisé par l'intermédiaire de fonds verticaux, ce qui reflète les différences existantes dans les flux de financement ainsi que les impacts de la restructuration des activités. En outre, le fait que l'équipe de réduction des risques de catastrophes du PNUD relève du Bureau de gestion des crises crée un risque supplémentaire que celle-ci soit absorbée par des demandes d'intervention à court terme motivées par la nature cyclique et centrée sur les événements de la programmation de crise. Le PNUD doit prendre des mesures radicales pour contrer ce risque, de façon à être en mesure de promouvoir efficacement les mérites de la prévention et des solutions tenant compte des risques pour faire face à la crise du réchauffement climatique qui se progresse lentement.

**48. Conclusion 4. Le PNUD a progressivement accru la rigueur avec laquelle il intègre la science du climat dans la conception des projets d'adaptation financés par des fonds verticaux.**

49. L'absence de données météorologiques fiables et de projections à long terme sur la variabilité et les tendances climatiques limite la capacité des collectivités et des autorités locales de concevoir des stratégies d'adaptation appropriées. Par conséquent, même les projets qui se concentrent explicitement sur l'adaptation ont eu du mal à intégrer la science du climat et ses implications dans la conception des activités. Pour relever ce défi, le PNUD a commencé à davantage tenir compte des risques climatiques dans les processus de conception associés aux fonds verticaux, et la conception des projets basés sur des scénarios s'est quelque peu améliorée. Par ailleurs, le PNUD s'investit de manière significative dans la mise en place d'une infrastructure d'information sur le climat, laquelle sera essentielle pour combler les lacunes de la base de connaissances actuelles.

**50. Conclusion 5. Les changements climatiques ont des implications pour la plupart des programmes de développement du PNUD, mais les risques climatiques ne sont pas systématiquement pris en compte et intégrés.**

51. Le PNUD a établi des procédures et des normes de détection des risques qui visent à garantir que tous ses projets sont à l'épreuve des risques climatiques. Toutefois, l'application de ce système présente depuis longtemps des faiblesses importantes, avec un certain a priori quant au fait de considérer que des projets sont à faible risque, car cela augmente la probabilité que de tels projets finissent en définitive par nuire aux personnes et à l'environnement. La reconnaissance de l'exposition aux risques climatiques a été notablement absente dans certaines des plus grandes interventions d'urgence alors que des activités étaient mises en œuvre dans des secteurs sensibles au climat.

**52. Conclusion 6. Avec des ressources limitées, le PNUD éprouve des difficultés dans de nombreux contextes nationaux à susciter les changements politiques et systémiques qui seront nécessaires pour une adaptation réussie aux changements climatiques.**

53. Les initiatives locales ciblées donnent des résultats tangibles et appréciables, mais le critère décisif de la valeur du PNUD en tant que partenaire de développement réside dans sa capacité à influencer positivement les améliorations politiques et systémiques à grande échelle. La mesure dans laquelle le PNUD est susceptible de répondre aux besoins d'adaptation des gouvernements partenaires est limitée par des facteurs liés au contexte, par des cycles de projet à court terme et par des contraintes budgétaires. Compte tenu de la tendance des gouvernements et des donateurs à accorder des financements de préférence pour les interventions en cas de catastrophe et le relèvement, il est difficile de mettre suffisamment l'accent sur les mesures de prévention des catastrophes et d'adaptation à moyen et long terme. Les cycles de financement à court terme des principaux donateurs et le manque de prévisibilité concernant les priorités des gouvernements partenaires et des donateurs constituent posent des difficultés pour aligner les priorités et les ressources sur un même plan ainsi que pour optimiser la coordination et la collaboration au lieu d'entrer en concurrence. Les différentes priorités des flux de financement pour l'adaptation, qui recoupent les domaines du climat, de l'humanitaire et du développement, compromettent l'objectif visant à mettre au point des réponses plus intégrées au risque climatique.

54. Dans ce contexte, et à quelques exceptions près, le PNUD s'est efforcé de faire en sorte que l'étendue de son soutien soit à la mesure de l'implication, de la qualité et de la durée de l'engagement nécessaire pour maximiser l'impact des politiques et des systèmes. Le principal défi du PNUD est de faire en sorte que ses ressources tant techniques que financières soient réparties à travers son vaste réseau de bureaux. Dans de nombreux contextes dans lesquels travaille le PNUD, les ressources sont extrêmement limitées par rapport à la demande, en particulier dans les pays qui

n'attirent pas une aide publique au développement significative, et dans ceux où les contraintes budgétaires limitent les perspectives de partage des coûts au niveau local. Le succès du PNUD dans la mobilisation de financements en provenance du Fonds vert pour le climat pour les projets d'adaptation offre à celui-ci la possibilité d'accroître l'étendue de son soutien dans de nombreux pays. La clé pour maintenir cette dynamique résidera dans la capacité du PNUD à mettre en place des projets et des programmes qui combinent différentes sources de financement, en travaillant de concert avec de multiples partenaires.

**55. Conclusion 7. Certaines faiblesses persistent dans la détermination de voies plausibles pour susciter des changements politiques et systémiques ainsi que dans les systèmes de soutien à l'apprentissage et à la responsabilisation.**

56. Quelle que soit le volume des financements qu'il est en mesure de mobiliser, le PNUD peut mieux utiliser les leviers disponibles pour influencer les changements politiques et systémiques dans le cadre de ses efforts en matière d'adaptation. Il est encore possible d'améliorer la clarté stratégique concernant les voies envisagées pour influencer les changements politiques et systémiques dans la conception des programmes et des projets. La mise en œuvre de projets pilotes par le PNUD en tant que mécanisme d'influence sur les politiques a souvent manqué d'une justification solide ou de mesures soigneusement conçues pour évaluer et communiquer les résultats et incorporer les enseignements retirés dans ses programmes sectoriels, plans et décisions. Les résultats obtenus dans de tels cas ont généralement été limités, les projets pilotes n'ayant été ni étendus ni reproduits. Le PNUD a en outre tendance à se concentrer sur l'élaboration ou la révision de plans, de politiques ou de lignes directrices sur le papier, sans se préoccuper de la qualité et de l'impact en aval des mesures prévues.

57. Il convient d'améliorer les systèmes de gestion des résultats du PNUD pour surmonter ces difficultés, car les systèmes en place ne permettent pas de saisir efficacement l'impact des investissements du PNUD dans la promotion de l'adaptation, ni la nature et la portée de l'influence du PNUD, compte tenu des contraintes et des facteurs liés au contexte. Ils ne favorisent pas pour l'heure un débat rigoureux en interne sur les performances et sont insuffisants pour assurer une gestion évolutive et un apprentissage efficaces, ce qui est essentiel compte tenu de l'incertitude quant à l'évolution des émissions mondiales.

**58. Conclusion 8. Le PNUD fournit aux petits États insulaires en développement un soutien important et apprécié en matière d'adaptation aux changements climatiques. Toutefois, les vulnérabilités de ces États et les difficultés pour les soutenir par l'intermédiaire de bureaux multipays ne sont pas prises en considération dans les politiques du PNUD, ce qui limite la capacité de celui-ci à fournir un soutien adapté.**

59. En raison de leur faible assiette fiscale et de leur forte exposition aux risques naturels, les petits États insulaires en développement figurent en tête des indices de vulnérabilité économique. La crise de la COVID-19 a de nouveau mis en évidence ces vulnérabilités, les économies des petits États insulaires en développement étant confrontées à des conséquences particulièrement dévastatrices par rapport à d'autres pays, et beaucoup d'entre ces États devant faire un choix intenable entre respecter leurs obligations liées au service de la dette ou maintenir les services de base.

60. Les défis auxquels le PNUD est confronté dans le cadre de son soutien aux petits États insulaires en développement sont plus aigus que dans le cas d'autres pays. Les contraintes budgétaires de ces États réduisent les possibilités de mobilisation de ressources auprès des partenaires gouvernementaux. L'aide publique au développement pour l'adaptation accordée aux petits États insulaires en

développement est fortement concentrée sur un petit nombre de pays, ce qui limite les possibilités de mobilisation des ressources. Comme le souligne le bilan récent du Bureau indépendant d'évaluation des services d'aide au développement du PNUD pour les pays à revenu intermédiaire, le modèle d'allocation des ressources du PNUD ne tient pas compte de facteurs autres que la population et le revenu par habitant, ce qui ne permet d'évaluer que sommairement les besoins. L'ensemble de ces facteurs entraînent une dépendance à l'égard des fonds verticaux, ou flux humanitaires volatils, pour les programmes d'adaptation aux changements climatiques dans les petits États insulaires en développement.

61. Les économies d'échelle limitent la capacité du PNUD à établir une présence sur le terrain dans la plupart de ces États, ce qui conduit à la mise en place d'arrangements avec un bureau multipays, réduisant ainsi les possibilités de surveillance efficace et d'engagement et augmentant les difficultés en vue d'adapter les programmes d'adaptation aux besoins de ces pays.

#### IV. Recommandations

**62. Recommandation 1. Le PNUD doit s'attacher rapidement à intégrer la prise en compte des risques climatiques dans l'ensemble de ses projets de développement.**

63. Cela demandera une application plus rigoureuse de la politique de sauvegarde sociale et environnementale du PNUD dans la formulation et le suivi des projets, ainsi que des orientations et des conseils adaptés sur la manière d'évaluer et d'atténuer les risques de changements et de variabilité climatiques dans différents secteurs, l'accent étant mis sur les secteurs exposés aux risques climatiques. Des contrôles ponctuels périodiques sur l'application des politiques d'analyse des risques climatiques seraient alors souhaitables.

64. Il faudra également que, basés sur des données scientifiques, les programmes du PNUD soient plus clairs quant à l'ampleur des risques à moyen et long terme que posent les changements climatiques et quant aux mesures nécessaires pour y faire face. Les résultats des efforts d'atténuation des changements climatiques permettront de déterminer ces risques et leurs conséquences, mais des efforts d'adaptation à grande échelle sont néanmoins nécessaires dès à présent, même dans les scénarios d'atténuation les plus optimistes.

**65. Recommandation 2. Le PNUD devrait établir un système de suivi de tous les investissements qui visent des objectifs significatifs en matière de changements climatiques en veillant à ce que ces investissements s'accompagnent d'un soutien technique, d'une surveillance et d'une visibilité appropriés dans le cadre des projets d'adaptation du PNUD, et s'appuyer sur ce système pour renforcer la collaboration interne.**

66. L'objectif est de garantir que tous les projets qui visent des objectifs d'adaptation significatifs bénéficient d'un soutien afin d'adopter les meilleures méthodes possibles pour intégrer la science du climat dans la conception et la mise en œuvre des projets, et qu'ils sont reconnus comme faisant partie d'un ensemble de projets transversaux qui recoupent une part importante des activités du PNUD. Cela permettrait en outre d'appuyer une meilleure coordination entre les programmes reposant sur des fonds verticaux et ceux financés par d'autres flux, ainsi que les efforts déployés pour améliorer la coordination entre le personnel chargé du climat et celui chargé de la prévention des catastrophes dans le cadre de la politique du PNUD et au sein des bureaux de gestion des crises.

**67. Recommandation 3. Le PNUD devrait prendre des mesures pour réduire le morcellement de ses programmes d'adaptation aux changements climatiques afin d'obtenir plus efficacement les avantages escomptés à grande échelle.**

68. Pour remédier à ce morcellement et favoriser de façon plus efficace la réalisation des avantages escomptés à grande échelle, le PNUD devrait examiner les possibilités de mettre en place des programmes de plus grande ampleur qui associent le financement du développement et celui de l'adaptation, en travaillant de concert avec de multiples partenaires. Quelle que soit l'ampleur du financement qu'il met à contribution, le PNUD devrait accorder une plus grande attention à l'extensibilité dans le cadre de la sélection et de la conception des projets, et être plus explicite quant à la manière dont les avantages seront atteints au-delà des limites des projets pilotes. Le PNUD devrait également chercher à s'appuyer sur le succès du modèle du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour les eaux internationales, en mettant en place un plus grand nombre de projets à plusieurs étapes couvrant les mêmes zones géographiques et sites, en particulier dans les cas où l'on s'attend à ce que les avantages ne se manifestent qu'à plus long terme.

**69. Recommandation 4. Le PNUD devrait améliorer les éléments techniques sur lesquels repose son offre de services d'adaptation dans chaque secteur, en accordant une attention particulière au renforcement des capacités en matière de prévention des catastrophes.**

70. Étant donné l'importance de la prévention des catastrophes dans le cadre des efforts d'adaptation, le PNUD devrait prendre des mesures pour renforcer ses capacités dans ce domaine, en tirant parti de l'augmentation de la part d'aide publique au développement allouée à la prévention des catastrophes liée à l'accent mis sur l'adaptation aux changements climatiques.

71. En ce qui concerne l'agriculture et la sécurité alimentaire, un ensemble clairement articulé d'objectifs et de directives pour les programmes du PNUD contribuerait à apporter une plus grande cohérence stratégique à l'organisation et à ses bureaux régionaux et nationaux, compte tenu des avantages comparatifs du PNUD, ce qui pourrait se faire en renforçant la coordination avec les organisations spécialisées dans le domaine agricole au sein et en dehors des Nations Unies afin d'aider les gouvernements à concevoir des solutions d'adaptation, et en facilitant des collaborations multipartites pour engendrer davantage d'innovations porteuses de transformation pour l'adaptation.

72. Le PNUD devrait chercher à accroître la rigueur de ses techniques d'évaluation dans l'ensemble de ses projets d'adaptation, en tirant parti des enseignements retirés de l'application des techniques d'évaluation de l'impact à ses projets récemment mis en place en coopération avec le Fonds vert pour le climat.

73. Le PNUD devrait chercher à systématiser la participation d'institutions universitaires aux niveaux mondial et régional afin de renforcer les bases scientifiques nécessaires à la prise en compte des risques climatiques dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de ses projets, et fournir un retour d'information régulier sur la manière de renforcer une telle participation.

**74. Recommandation 5. Le PNUD devrait augmenter son soutien à l'adaptation dans les petits États insulaires en développement.**

75. Au vu des vulnérabilités spécifiques des petits États insulaires en développement et des coûts opérationnels élevés dans ces pays, le soutien à l'adaptation aux changements climatiques du PNUD devrait cibler ces pays en priorité. Il s'agit notamment d'accorder la priorité aux petits États insulaires en développement dans le cadre de l'allocation des mécanismes de financement flexibles

existants, de modifier la politique d'allocation des ressources afin de permettre une augmentation des ressources de base allouées à ces pays, et de réviser la politique régissant le financement de la présence physique différenciée en vue de réduire les attentes quant aux contributions des bureaux locaux situés dans des petits États insulaires en développement. Il importe d'adopter de telles mesures non seulement pour reconnaître les vulnérabilités existantes mais aussi pour anticiper l'augmentation des vulnérabilités, compte tenu des risques que pose le réchauffement climatique.

76. Les mesures prises sur ces fronts seraient conformes aux recommandations acceptées par le Conseil d'administration du PNUD, formulées dans le cadre de la récente évaluation du Bureau indépendant d'évaluation relative aux services de soutien du PNUD aux pays à revenu intermédiaire. De telles mesures seraient également conformes à l'avis du Secrétaire général exprimé dans son rapport de 2020 sur la mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/75/79), selon lequel le système des Nations Unies pour le développement devrait explorer de nouvelles méthodes multidimensionnelles pour évaluer les besoins des pays qui vont au-delà de la typologie des pays et du revenu national ainsi que pour tenir compte des questions de vulnérabilité.

**77. Recommandation 6. Le PNUD devrait établir des priorités claires pour la participation du secteur privé dans l'adaptation aux changements climatiques.**

78. La participation du secteur privé et l'augmentation des financements privés ont un rôle essentiel à jouer dans l'adaptation, et le PNUD peut tirer parti d'une stratégie assortie de priorités pour renforcer une telle participation dans ce domaine. L'approfondissement de la participation du secteur privé nécessitera des investissements importants, une solide hiérarchisation des priorités, des choix judicieux et des mesures claires pour évaluer l'impact. La limitation des ressources techniques et financières disponibles implique de se concentrer sur un nombre limité de priorités pouvant être traitées convenablement et constituant la base d'une expansion progressive.

**79. Recommandation 7. Le PNUD devrait renforcer la prise en considération des questions d'égalité entre femmes et hommes dans son soutien aux politiques et aux capacités dans le cadre des programmes liés à l'adaptation.**

80. L'attention portée à l'intégration des questions d'égalité entre femmes et hommes devrait se concentrer sur les faiblesses du soutien aux politiques et aux capacités dans les projets de protection de l'environnement. Il convient d'établir des objectifs pratiques et correctement documentés dans les programmes d'adaptation pour améliorer les résultats en matière d'égalité entre femmes et hommes. Il est essentiel d'adopter des démarches qui tiennent compte de l'égalité entre femmes et hommes en fonction du contexte et de renforcer la résilience des femmes face aux effets négatifs des changements climatiques sur les écosystèmes en vue de mettre œuvre des programmes environnementaux fructueux.

**81. Recommandation 8. Pour mieux coordonner un portefeuille de plus en plus complexe de projets environnementaux, notamment en matière de changements climatiques, le PNUD devrait prendre des mesures pour améliorer son système de gestion de l'information et éviter de gérer des systèmes d'information séparés ou parallèles pour des portefeuilles de programmes spécifiques.**

82. La mise en place d'un système d'information distinct pour le portefeuille du FEM met en évidence les lacunes du système général de gestion des projets du PNUD et laisse entendre que la solution ne consiste pas à dissoudre les systèmes de gestion de l'information du personnel, mais plutôt à accroître les capacités du système d'information de l'organisation.

83. Le fait de cumuler deux systèmes de gestion de projet distincts qui servent essentiellement les mêmes objectifs ne va pas dans le sens d'une utilisation efficace des ressources du PNUD. Cela renforce en outre la continuité de modèles d'activités parallèles, ce qui risque de compromettre l'objectif d'une meilleure intégration du financement par des fonds verticaux dans les opérations du PNUD.

84. D'autres gains d'efficacité potentiels pourraient être obtenus en augmentant l'efficacité des mécanismes de suivi et d'agrégation des résultats dans l'ensemble des projets du PNUD. Cela contribuera à relever un défi plus large concernant les systèmes actuels du PNUD, qui est de veiller à ce que les exigences restent simples, afin d'assurer des approches plus évolutives et plus souples dans la gestion et la comptabilisation des résultats. Actuellement, compte tenu des fonds verticaux et des exigences internes, il existe un grand nombre d'indicateurs pour lesquels le PNUD est tenu de collecter des données. Dans la mesure où il existe une certaine souplesse, le PNUD devrait s'attacher à hiérarchiser ses besoins en informations de base afin de réduire au minimum la charge de travail du personnel sur le terrain, en se concentrant sur les indicateurs qui rendent le mieux compte de l'utilité de son travail d'adaptation.

---